

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le quinze décembre deux mille vingt-trois

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, CHAIGNAUD Éric, COUSSEAU Stéphanie, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, DÉNOUE Joël, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, MEIGNEIN Christine et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : BOULLAULT Angèle à BEULZ Loïc, CADORET Anita à CHAIGNAUD Éric CATINOT Isabelle à MEIGNIEN Christine et NEBOUT Franck à VERGION Philippe.

Absente : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

Secrétaire de séance : Loïc BEULZ

N° 2023-07-02

RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Rapporteur : Guy DECELLE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° 2020-3-5 en date du 23/05/2020 complétée par la délibération n° 2022-02-02 en date du 11/03/2022.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
15/11/2023	Acceptation devis réparation électriques WC public Péreuil et Restaurant 780 € TTC
08/12/2023	Signature d'un avenant avec la Psychologue pour prolonger d'un an la convention de location de son cabinet aux mêmes conditions
08/12/2023	Signature d'un avenant avec NR Paysages 16 pour prolonger de 6 mois la convention de location de leur bureau aux même conditions

Il présente également les virements qu'il a opéré en application de l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales comme le Conseil l'y a autorisé lors du vote du budget.

Le 25 octobre 2023 :Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
020/2031/326	Frais d'étude APC	3 000,00
Total		3 000,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
023/2313/306	Résidence seniors	- 3 000,00
Total		- 3 000,00

Le 15 Novembre 2023 :Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
65/6573641	Subvention budget annexe	26 290,00
Total		26 290,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
011/61358	Autres	- 20 000,00
011/615228	Autres bâtiments	- 6 290,00
Total		- 26 290,00

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 18 décembre 2023,

Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire : 18 DEC. 2023
par publication ou notification du 18 DEC. 2023
et transmission en Préfecture du 18 DEC. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de mise en œuvre d'un déféré auprès du Préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. L'absence de réponse dans un délai deux mois vaut décision implicite de rejet. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse du Préfet si une demande de mise en œuvre d'un déféré a été déposée au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.